

SIPAO



INTERPOL

NUMÉRO DOUBLE 25-26 DÉCEMBRE 2024

LETTRE D'INFORMATION

ÉDITORIAL



Yvon DETCHENOU

Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation
de la République du Bénin

Chères lectrices, chers lecteurs,

La présente lettre trimestrielle m'offre le plaisir de m'adresser à toute la communauté des parties prenantes du Système d'information policière d'Afrique de l'Ouest (SIPAO).

Le SIPAO vise à renforcer la sécurité intérieure et à contribuer à la stabilité sous-régionale. Il a hérité des processus de gestion des données dans le cadre du programme européen PARSIB, auquel participaient à l'époque la gendarmerie et la police ainsi que les douanes.

Depuis son lancement en 2012, le programme SIPAO est envisagé comme un outil indispensable pour la collecte, l'analyse et l'échange d'informations entre les différents services nationaux chargés de l'application de la loi. Aux niveaux sous-régional et international, le SIPAO contribuera efficacement à la prévention et à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et autres menaces à la sécurité collective.

Le Bénin a rejoint le programme en 2012, dans sa phase pilote. En septembre 2019, le Gouvernement du Bénin a signé le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du SIPAO avec INTERPOL. Administré par le Centre de documentation de sécurité publique (CDSP), placé sous la tutelle du ministère de la Justice et de la Législation, le SIPAO est aligné sur la vision du Gouvernement du Président Patrice TALON en matière de gestion et de traitement de l'information policière au Bénin. Dans le contexte sécuritaire actuel, ce programme revêt une importance capitale pour le Bénin.

En cela, le Bénin a mis sur pied en janvier 2020 le Comité national SIPAO (WANACO), dirigé par le directeur général de la Police républicaine, M. Alain Soumaïla YAYA, inspecteur général de police de première classe, au sein duquel sont représentés d'autres services d'application de la loi, notamment les douanes, les eaux, forêts et chasse et la justice.

Sur le plan normatif et réglementaire, l'une des mesures importantes prises récemment par le Bénin est l'adoption du décret 2024-877 du 11 avril 2024 portant traitement de l'information policière, judiciaire et en milieu pénitentiaire. Cet acte consolide la mise en œuvre du SIPAO et permet d'en assurer la pérennisation.

DANS CE NUMÉRO

ÉDITORIAL	1
À LA UNE	3
RENFORCER L'ADOPTION DU SIPAO : LES ENSEIGNEMENTS DE LA VISITE D'ÉTUDE DES DIRECTEURS DES DACORE	6
ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR DU CENTRE D'INFORMATION POLICIÈRE DU TOGO (CIPT)	9
L'ANGLE AFIS	12
GROS PLAN SUR LE TCHAD : LE SYSTÈME D'INFORMATION POLICIÈRE DU TCHAD (SIPT) EN PLEINE EFFERVESCENCE	13
CONCLUSION	16



Ce programme est
financé par l'Union
européenne

En termes d'avancées majeures dans la mise en œuvre du programme SIPAO et du projet de Système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales (AFIS) au Bénin, il convient de noter entre autres :

- la signature en septembre 2023 de l'accord entre le B.C.N./BÉNIN et le SIPAO-BÉNIN pour l'octroi de l'accès direct du SIPAO-BÉNIN au système d'information d'INTERPOL ;
- la validation des procédures opérationnelles standard (SOP) du SIPAO au Bénin en novembre 2023 ;
- l'organisation de la deuxième édition des journées d'information et de sensibilisation du programme SIPAO en mars 2024 ;
- l'adoption, lors de sa séance du 11 avril 2024, par le Conseil des ministres du décret 2024-877 portant modalités de traitement de l'information policière, judiciaire et en milieu pénitentiaire ;
- le lancement officiel de la composante AFIS en mai 2024 ; une note circulaire du ministre de la Justice et une note du directeur général de la Police républicaine font désormais obligation à tous les acteurs de la chaîne pénale de procéder à la signalisation des personnes mises en cause et des prévenus.

Le Bénin se réjouit de la perspective du lancement en mai 2025, de la plateforme régionale d'échange d'informations qui facilitera une synergie efficace d'actions entre les parties prenantes dans la lutte contre les menaces communes pour la sécurité. Ce mécanisme de coopération est essentiel pour maintenir un environnement de sécurité stable et propice au développement économique et social de notre région.

Chaque année, le Centre de documentation de sécurité publique (CDSP), lequel constitue le Centre de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) du Bénin, déploie son plan d'action à travers les travaux d'extension du système dans les services d'application de la loi et par la formation de plusieurs animateurs des terminaux numériques et validateurs, ainsi que par la sensibilisation des acteurs

concernés par le système (magistrats, officiers de police judiciaire, inspecteurs des douanes et inspecteurs forestiers et autres). Les protocoles standard ont été validés par tous les acteurs et sont en cours de vulgarisation depuis le mois d'octobre dans les départements du Bénin. Aujourd'hui, le SIPAO du BÉNIN suscite de l'engouement parmi les acteurs de la chaîne pénale, ainsi qu'une meilleure visibilité du CDSP en matière de systématisation de la signalisation et de l'enregistrement des personnes d'intérêt dans les procédures judiciaires. Des interconnexions sont envisagées avec un certain nombre de fichiers existants. Le CDSP se positionne avec cette opérationnalisation des fichiers de la fonction contrôle comme mécanisme principal d'aide aux enquêtes policières et judiciaires.

À ce stade de la mise en œuvre du programme SIPAO, je voudrais noter avec satisfaction le soutien de nos partenaires que sont l'Union européenne, l'OIPC-INTERPOL, mais aussi la commission de la CEDEAO. Leur appui a été déterminant dans les différentes phases du projet. Je tiens à exprimer nos remerciements pour leur engagement continu à l'égard de ce projet.

Nous sommes convaincus que les bénéfices du SIPAO se feront ressentir de manière accrue dans les mois et les années à venir, à mesure que nous continuerons à renforcer nos capacités et à améliorer nos méthodes de travail.

Le ministère de la Justice et de la Législation est résolument engagé à travailler méthodiquement pour assurer l'effectivité en termes de formation et de fidélisation du personnel du CDSP afin de parvenir aux objectifs fixés et d'aligner notre système sur les normes internationales. La sécurité de nos concitoyens demeure notre priorité absolue.

Je ne doute pas de partager cette préoccupation avec toutes les parties prenantes. Je voudrais à ce propos inviter mes homologues des pays de la CEDEAO et des autres regroupements autour de la sécurité dans la sous-région à œuvrer en ce sens pour que nos États tirent le meilleur parti des opportunités de cet outil pour assurer et renforcer la paix et le développement de notre région. Vive la coopération au sein de notre sous-région !

Je vous remercie.

À LA UNE

3^{ème} réunion du Comité d'experts de la CEDEAO consacrée à la plateforme régionale du SIPAO et au cadre juridique nécessaire à l'utilisation des données biométriques

La troisième réunion du Comité d'experts de la CEDEAO consacrée à la plateforme régionale du SIPAO et au cadre juridique nécessaire à l'utilisation des données biométriques s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 21 et 22 mai 2024.

Le premier objectif de cette réunion était d'examiner le projet d'Acte additionnel de la CEDEAO relatif à la création et au fonctionnement de la plateforme régionale de partage de données du SIPAO. Le second objectif de la réunion du Comité d'experts était de débattre des modèles législatifs concernant la création d'un Système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales (AFIS), ainsi que le recueil et l'utilisation de données biométriques aux fins de poursuites pénales dans le cadre du projet SIPAO/AFIS.

Au terme des discussions, plusieurs conclusions et recommandations ont été adoptées. En particulier, il a été recommandé que la CEDEAO adopte dans les plus brefs délais le projet d'Acte additionnel portant création et fonctionnement de la plateforme régionale de partage de données policières.

INTERPOL, pour sa part, s'est engagé à fournir l'assistance technique et juridique nécessaire à la mise en opération de la plateforme régionale, à l'élaboration et à la mise en œuvre des procédures opérationnelles standard pour son fonctionnement, ainsi qu'à l'adoption ou à la mise à jour du cadre juridique national régissant l'utilisation des données biométriques dans les procédures pénales et, pour les États membres concernés, du cadre juridique régissant l'utilisation de la base de données AFIS.



3^{ème} réunion du Comité d'experts de la CEDEAO

La pérennité du Système d'information policière d'Afrique de l'Ouest (SIPAO) au cœur de la 10^{ème} réunion du Comité de pilotage



10^{ème} réunion du Comité de pilotage du SIPAO

La 10^{ème} réunion du Comité de pilotage du Système d'information policière d'Afrique de l'Ouest (SIPAO) s'est tenue à Abidjan le 24 mai 2024, dans un contexte où la pérennisation du programme SIPAO, à l'approche de son terme, était au cœur des discussions. La présence de tous les pays d'Afrique de l'Ouest témoigne de l'importance accordée au projet et de sa portée régionale.

Le Comité s'est félicité des avancées significatives du SIPAO, notamment dans des contextes difficiles. En effet, malgré les défis sécuritaires auxquels font face certains pays en situation de conflit, le système a démontré sa pertinence et sa robustesse en tant qu'outil de lutte contre la criminalité transnationale. Le Comité s'est également réjoui des progrès réalisés au Bénin, où le SIPAO a été efficacement intégré malgré un changement d'ancrage institutionnel.

Pour autant, la consolidation des acquis et la mise en place de mesures garantissant la pérennité du SIPAO dans les 17 pays participants restent des priorités. Un financement durable, un cadre juridique adéquat et un personnel qualifié dédié au fonctionnement du système sont des

éléments essentiels pour pérenniser son utilisation à long terme. Le déploiement du système à toutes les frontières, l'interopérabilité avec les systèmes nationaux et le recours au système pour les opérations conjointes d'INTERPOL constituent également des axes de travail majeurs.

La CEDEAO, l'Union européenne et INTERPOL ont réaffirmé leur détermination à accompagner les pays membres dans cette nouvelle phase. L'objectif commun reste de faire du SIPAO un outil efficace et durable pour améliorer la collaboration transfrontalière et renforcer la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Optimiser la gestion de l'information policière en Afrique de l'Ouest : le partage d'expériences de la Belgique



Voyage d'étude des directeurs des Centres de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) du SIPAO

Au cours d'un voyage d'étude organisé en Belgique du 24 septembre au 3 octobre 2024, les seize directeurs des Centres de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) du SIPAO d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo) ont acquis de précieuses connaissances sur les pratiques de traitement de l'information policière de la police belge. Ce voyage d'étude, qui comprenait des visites à Verviers, Liège et Bruxelles, a permis de tirer des leçons sur l'efficacité du partage de l'information en Belgique, en particulier entre les niveaux local et fédéral, qui peuvent être adaptées pour améliorer la gestion de l'information policière en Afrique de l'Ouest. Les principaux enseignements sont l'importance des systèmes structurés de collecte et d'échange d'informations et des cadres juridiques imposant la saisie des données dans les bases de données policières, ainsi que l'importance du leadership dans la mise en place d'une police efficace s'appuyant sur l'information pour agir.

Forts de ces expériences partagées, les directeurs des DACORE prévoient maintenant de revoir et de mettre à jour leurs procédures opérationnelles standard (POS) pour la gestion des données, tout en plaidant pour des cadres juridiques plus solides qui imposent une saisie obligatoire des données. En outre, les directeurs des DACORE considèrent désormais qu'ils ont un rôle de leadership à jouer pour faire en sorte que les différents acteurs adoptent pleinement le SIPAO, pour améliorer la coordination sur le plan national ainsi que pour plaider en faveur de la création par la CEDEAO d'une plateforme régionale unifiée pour le partage d'informations policières. Les engagements pris lors des réunions des 2 et 3 octobre 2024 avec le représentant spécial de la CEDEAO auprès de l'UE, M. Jonas Hérou, le représentant spécial d'INTERPOL auprès de l'UE et la Direction générale des Partenariats internationaux, respectivement, pourraient soutenir ces efforts afin de garantir la viabilité à long terme des DACORE aux niveaux national et régional.



Réunion avec le représentant spécial de la CEDEAO auprès de l'UE, M. Jonas Hérou

RENFORCER L'ADOPTION DU SIPAO : LES ENSEIGNEMENTS DE LA VISITE D'ÉTUDE DES DIRECTEURS DES DACORE

Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer les capacités régionales en matière de sécurité et de gestion des données, les directeurs des DACORE ont récemment participé à une visite d'étude visant à approfondir leur leadership et leur adoption du SIPAO. Cette visite a servi de plateforme d'apprentissage interactif, de partage des bonnes pratiques et de discussions stratégiques sur la manière de mieux tirer parti du SIPAO pour relever les défis urgents en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest.

À l'issue de la visite, une séance de questions-réponses a été organisée avec certains des participants afin de recueillir leurs points de vue, de réfléchir aux principaux enseignements tirés et de discuter de la voie à suivre pour maximiser le potentiel du système. Vous trouverez ci-dessous leurs réponses aux questions posées.

1. Après avoir participé à cette visite d'étude en Belgique, quelles sont les bonnes pratiques qui vous semblent les plus pertinentes et les plus applicables pour améliorer la gestion de l'information policière dans votre pays ?

Quelle mesure immédiate envisagez-vous de prendre pour mettre en œuvre ces bonnes pratiques et assurer la pleine adoption du système SIPAO par votre pays ?

traitement fondée sur les faits rapportés par tout service en patrouille. Ainsi, il est selon moi primordial de concevoir un logiciel national de rédaction des procès-verbaux ou d'enregistrement des informations policières. Nous devons également transmettre à nos collaborateurs et chefs des services ce que nous avons appris ici, en Belgique, dans le cadre de nos activités de sensibilisation.

 M. Bajinka :

Je vais présenter une proposition pour l'établissement d'un centre d'appel de la police au sein du DACORE, en collaboration avec l'Unité des opérations de la Police gambienne responsable de l'envoi de policiers sur les scènes de crime en Gambie. L'objectif de cette proposition est de recommander la mise en place d'un centre d'appel centralisé pour la police. Cette initiative améliorera considérablement la communication entre le public et la police, rationalisera les efforts de réponse aux urgences et améliorera l'efficacité du traitement des demandes non urgentes. En créant ce centre d'appel dédié, la police augmentera sa capacité à répondre efficacement aux besoins du public, améliorera la confiance des citoyens et optimisera l'allocation des ressources.

 M. Baah :

La technologie évolue et la criminalité aussi. Par conséquent, la lutte contre le crime organisé transnational, le terrorisme et le crime en général doit s'efforcer d'être en phase avec le temps, sinon nous serons submergés par les activités des criminels dans nos communautés. La visite d'étude m'a fait prendre conscience de la nécessité d'adopter la technologie et les données comme outils efficaces dans la lutte contre la criminalité au niveau mondial, et en particulier en Afrique de l'Ouest et dans le cadre du SIPAO. Ce que j'ai observé ici, en Belgique, et qui est le plus frappant, c'est la manière dont la technologie est utilisée pour rassembler, analyser, stocker, partager et diffuser des informations entre toutes les

agences concernées afin de lutter ensemble contre la criminalité et d'utiliser ces mêmes informations pour adopter des stratégies opérationnelles afin de faire face à des événements administratifs. Le fait de disposer d'une base de données commune en Belgique et dans l'ensemble de l'Europe, à partir de laquelle toutes les agences nationales concernées peuvent vérifier la véracité et la validité des informations concernant un individu, un événement ou un objet, facilite le travail des agences de sécurité par rapport à des informations fragmentées et décousues. La disponibilité immédiate des informations et la collaboration efficace entre les différentes agences à différents niveaux de l'architecture de sécurité rendent la lutte contre la criminalité plus efficace et plus efficace. La mesure immédiate ou le plan à mettre en œuvre pour tirer les leçons de ces bonnes pratiques est la nécessité de plaider en faveur d'une base de données nationale centralisée pour mon pays. La manière dont les informations sont dispersées et dont presque toutes les agences nationales sont liées à une base de données ou à une autre pour leur usage exclusif n'est pas dans l'intérêt national si nous voulons réussir à lutter contre la criminalité, ainsi qu'à planifier et à déployer efficacement des ressources adéquates en cas de crise. Les informations doivent être rendues accessibles aux agences concernées pour permettre une collaboration efficace dans la lutte contre la criminalité et la résolution des problèmes.

 M. Soumah :

Je suggère la création d'un fichier commun qui permettrait de résoudre la quasi-totalité des affaires criminelles, des plus simples aux plus complexes. Un fichier qui serait un outil précieux et quotidien pour tous les services chargés de l'application de la loi et qui recenserait ainsi les faits potentiellement répréhensibles qui ont pu, à un moment donné, concerner les habitants du pays. Je recommande donc aux ministères de la sécurité et de la justice de publier une directive contraignante garantissant un accès élargi et pérenne à la base de données criminelles SIPAO en Guinée. Pour ce faire, il est impérieux que des séances de sensibilisation soient organisées à l'intention non seulement des décideurs du plus haut niveau, mais également des chefs des services déconcentrés chargés de l'application de la loi.

 M. Williams :

Je tiens tout d'abord à féliciter le Gouvernement belge et l'ensemble des forces de l'ordre pour l'existence d'une telle unité et d'une telle collaboration. On ne saurait trop insister sur la relation et la confiance établies dans le but commun de lutter contre la criminalité et de protéger le

pays et le peuple belge, ainsi que l'ensemble de l'Union européenne. À mon avis, tous les échanges d'informations et de pratiques entre la police fédérale et la police locale en Belgique sont pertinents et applicables au Libéria, à condition que le gouvernement de mon pays investisse dans la sécurité et mette de côté la politique et les considérations d'ordre personnel. Cela pourrait également s'appliquer si les autorités locales de mon pays adoptaient l'esprit d'unité et acceptaient de collaborer indépendamment de leurs différences politiques et de leurs parcours. La mesure immédiate que je prendrais serait de m'engager dans ce processus et de collaborer pleinement avec les autorités et les parties prenantes à mon niveau.

 M. Makama :

Une bonne pratique observée en Belgique qui améliorerait la gestion de l'information policière dans mon pays consisterait à renforcer la capacité de la police locale à enregistrer à tout moment des rapports d'incident immédiats en temps réel dans le système. Le mesure immédiate que je prendrais serait d'augmenter les activités de formation sur le SIPAO pour les enquêteurs et les officiers de police sur le terrain, dans les divisions locales. J'insisterais également auprès de mon autorité sur la nécessité pour la police judiciaire et la police administrative d'entretenir des relations de travail étroites aux niveaux local et fédéral afin de favoriser une gestion plus rapide de la collecte et du partage des données.

 M. Serry :

Les bonnes pratiques belges que je crois pertinentes pour l'amélioration de la gestion de l'information policière dans mon pays et que je m'efforcerai d'appliquer sont les suivantes : établir un système unifié de gestion de l'information, normaliser les protocoles de collecte de données, promouvoir la collaboration interagences, offrir des programmes de formation complets, améliorer les mesures de cybersécurité, mettre en œuvre des stratégies d'engagement communautaire et recourir à l'utilisation de l'analyse avancée.

2. Sur le plan régional, quel rôle spécifique envisagez-vous pour votre leadership dans le renforcement de l'intégration et de l'interopérabilité de ces systèmes d'information policière ?

 M. Ouedraogo :

J'entreprendrai des visites et échanges avec les DACORE, comme cela a été fait avec la police belge, et je ferai monter le point de contact au niveau de la Direction de la coopération pour systématiser les échanges d'informations avec les DACORE.

 M. Doumbia :

Avant d'aborder le plan régional, il faut une véritable assise et une opérationnalisation des systèmes nationaux dans chaque pays. La Côte d'Ivoire a toujours répondu aux exigences régionales à l'initiative de la CEDEAO et, dans ce cadre, nous sommes convaincus que seules la confiance, la transparence et une collaboration franche permettront de briser la glace et de faciliter la coopération policière et sécuritaire au sein de notre région. Les Centres de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) doivent devenir le fer de lance de la nouvelle dynamique dans la coopération policière régionale, comme l'est Europol en Europe.

 M. Bajinka :

En tant que leader régional, mon rôle dans l'amélioration de l'intégration et de l'interopérabilité des systèmes d'information de la police consistera à encourager la collaboration transfrontalière, à veiller à ce que les systèmes soient compatibles et normalisés, et à mettre en œuvre de solides mesures de sécurité pour la protection des données. Je mènerai des initiatives de renforcement des capacités par le biais de programmes de formation et de partage des connaissances, tout en plaidant pour l'obtention de ressources destinées à soutenir l'infrastructure technologique. Il est essentiel de promouvoir le partage et la coordination des données en temps réel afin d'améliorer la réponse aux incidents, ainsi que de contrôler et d'évaluer en permanence les systèmes afin de garantir leur efficacité et de relever les défis qui se présentent.

 M. Baah :

Premièrement, la pérennité du SIPAO est d'une importance capitale pour la sous-région. Par conséquent, les dirigeants politiques de la région doivent d'urgence veiller à l'adoption d'un cadre juridique régional et de budgets spécifiques pour assurer la pérennité du SIPAO. Ainsi, pour garantir l'intégration et l'interopérabilité au niveau régional, l'adoption d'un cadre juridique contraignant, d'une structure administrative spécifique, d'un budget fiable et d'une volonté politique sans faille de la part de tous les pays doit constituer la voie à suivre si nous voulons atteindre l'objectif du programme SIPAO et le but commun qui est de rendre nos sociétés sûres et habitables.

 M. Soumah :

Il est primordial de rendre pleinement opérationnels les SIPAO nationaux et de maintenir la liaison entre nous tous et la CEDEAO en vue de la mise en œuvre de la plateforme régionale.

 M. Williams :

Au niveau régional, je veillerai à ce que les données introduites dans le système soient partagées aux niveaux national et régional conformément aux lignes directrices et aux politiques spécifiques, et je m'assurerai également que toutes les données introduites dans le système sont pertinentes et que l'intégrité des données et du système est garantie.

 M. Makama :

J'exercerai un rôle de soutien et d'engagement pour garantir une pleine participation dans la gestion et le partage des données de mon pays avec d'autres partenaires et ainsi, une coopération sans faille. Je me concentrerai sur la mobilisation des ressources matérielles et humaines pour assurer l'efficacité du système au niveau régional, là où il aura le plus d'impact. En renforçant les opérations à ce niveau, j'entends contribuer à la création d'une Afrique de l'Ouest plus sûre et, à terme, d'un monde plus sûr.

 M. Serry :

Au niveau régional, je préconiserai d'établir une vision stratégique, de faire participer toutes les parties prenantes, de promouvoir la formation, de suivre les progrès, de plaider en faveur de l'innovation technologique et d'encourager la collaboration entre tous les services de l'application de la loi.

POUR ALLER PLUS LOIN : ENTRETIEN AVEC M. OURO-SALIM, DIRECTEUR DU CENTRE D'INFORMATION POLICIÈRE DU TOGO (CIPT)

Le leadership occupe une place centrale dans la conduite du programme SIPAO au Togo, où la stratégie, la coordination et la collaboration sont les clés d'une mise en œuvre réussie.

M. Ouro-Salim, directeur du Centre d'information policière du Togo (CIPT), qui a participé au voyage d'étude en Belgique, joue un rôle essentiel dans l'adoption du SIPAO par le Togo, en améliorant le partage des données et la collaboration policière tant au niveau national que régional. Soulignant la nécessité d'une base de données policières nationale centralisée, M. Ouro-Salim s'est engagé à accélérer l'alimentation du SIPAO pour s'assurer qu'il est fiable, sécurisé et calqué sur la BNG belge, en mettant l'accent sur un contrôle de qualité rigoureux pour améliorer l'exactitude des données en tant que priorité absolue dans les semaines qui suivront son retour.



 **M. Ouro-Salim**
Directeur du Centre d'information policière du Togo (CIPT)

« Le Togo a pris toutes les dispositions pour faire fonctionner le Centre de manière pérenne, notamment par l'affectation du personnel émargeant au budget général de l'État, l'allocation d'un budget de fonctionnement, la participation du ministère de l'Économie numérique à la mise en œuvre par l'hébergement, à titre gracieux, des serveurs du SIPAO et du projet AFIS. »

1. Pourriez-vous donner un aperçu de votre rôle en tant que directeur du DACORE au Togo ?

Le directeur d'un DACORE est d'abord responsable de la gestion opérationnelle, administrative et financière du Centre. À ce titre, le directeur du DACORE doit s'assurer avant d'octroyer un droit d'accès au SIPAO que le demandeur de ce droit présente toutes les qualités d'habilitation requises, notamment la formation appropriée, et que ce droit d'accès sera utilisé exclusivement dans le cadre des missions de police judiciaire ou administrative. Le directeur doit être rigoureux envers ses collaborateurs sur le respect de la législation nationale en vigueur, notamment en ce qui

concerne la sécurité et la confidentialité des données ainsi que la protection des données à caractère personnel. Il doit également veiller au contrôle de la qualité des données, c'est-à-dire s'assurer que les informations fournies par le DACORE sont exactes, valables et actualisées, et que la sécurité du système est également garantie et préservée.

2. Depuis combien de temps participez-vous au projet SIPAO et quelle a été votre expérience jusqu'à présent ?

J'ai été nommé par décret du Président de la République le 11 janvier 2022 directeur du CIPT (Centre d'information policière du Togo), dénomination nationale du DACORE. Donc cela fait presque deux années que je suis au cœur de la mise en œuvre du SIPAO dans mon pays. En tant que directeur du DACORE, j'ai intégré automatiquement le cercle restreint des collaborateurs directs du ministre de la Sécurité et de la Protection civile de par le positionnement stratégique du CIPT dans l'architecture sécuritaire nationale et le rôle combien important du SIPAO dans la politique de prévention et de lutte contre la criminalité au Togo. À ce poste, je vis une expérience professionnelle très riche car j'apprends beaucoup aux côtés des gestionnaires du programme SIPAO et des premiers responsables des structures nationales de la sécurité. Ce poste de directeur de DACORE finit par faire de vous, bon gré mal gré, un spécialiste de la planification, et vous procure des capacités pratiques de direction avérées.

3. Quels sont les principaux objectifs du SIPAO au Togo ?

Le Système d'information policière d'Afrique de l'Ouest (SIPAO) vise à relever les défis en matière de sécurité auxquels les pays d'Afrique de l'Ouest sont confrontés en permettant la collecte efficace des informations de police au moyen d'un système national centralisé et en donnant la possibilité d'échanger les informations collectées aux niveaux national, régional et international. Mon pays ne déroge pas à cette vision globale du SIPAO, lequel permet d'accroître l'efficacité des services chargés de l'application de la loi



intervenant en matière de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme dans les pays bénéficiaires grâce à une meilleure gestion et un meilleur partage des données de police.

Au Togo, le SIPAO permet, entre autres, de collecter, recenser, centraliser, enregistrer et partager les données issues de contrôles et de la recherche de personnes et de biens dans le cadre des missions de police judiciaire ou administrative, conformément à la réglementation en vigueur. L'objectif consiste à faciliter le partage en temps réel d'informations de police entre les services chargés de l'application de la loi (police, gendarmerie, justice, douanes et services des eaux et forêts) à travers une plateforme nationale et internationale, afin de lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

4. Comment le SIPAO s'intègre-t-il aux autres bases de données et systèmes d'application de la loi existants au Togo ?

D'une manière globale, l'intégration du SIPAO aux autres bases de données se fait par intermédiaire d'une interface de programmation d'application (API), qui est un ensemble de règles et de protocoles qui permettent à différentes applications logicielles de communiquer entre elles.

À titre d'illustration, l'équipe du projet AFIS réfléchit actuellement à la manière de tirer parti du déploiement du SIPAO sur l'ensemble du territoire national, en termes d'équipements et autres. Les mêmes réflexions d'intégration devraient amener à capitaliser sur le maillage actuel de la Direction générale de la Documentation nationale pour étendre le SIPAO à toutes les frontières terrestres, aériennes et maritimes sans avoir besoin de déployer des équipements du SIPAO.

5. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour protéger les données collectées et stockées dans le SIPAO ?

La protection des données collectées et stockées dans le SIPAO est primordiale, car ces données sont très sensibles et cruciales pour la sécurité et la confiance des citoyens. Les principales mesures de sécurité mises en place pour protéger ces données sont diverses et variées.

Chiffrement des données

Les données sont chiffrées lorsqu'elles circulent entre les utilisateurs, les services ou les réseaux, par des protocoles sécurisés.

Pare-feu et contrôles d'accès

Les serveurs sont protégés par des pare-feu qui filtrent et bloquent le trafic non autorisé. L'accès aux données est limité aux utilisateurs ayant des autorisations spécifiques en fonction de leur rôle dans l'organisation. Chaque accès

aux données est enregistré pour permettre la traçabilité et identifier éventuellement les accès non autorisés. En plus, les systèmes de surveillance détectent toute activité suspecte ou violation potentielle et émettent une alerte dans de tels cas.

Isolation et segmentation des réseaux

Les serveurs contenant des données sensibles sont isolés des autres réseaux afin de limiter les points d'accès potentiels. La segmentation permet quant à elle de diviser le réseau en zones distinctes pour limiter les mouvements latéraux en cas d'intrusion.

Mises à jour régulières et correctifs

Les serveurs sont régulièrement mis à jour avec les derniers correctifs de sécurité pour combler les vulnérabilités connues. Les accès tels que les mots de passe des équipements, des utilisateurs, etc. sont actualisés tous les 180 jours.

Plan de reprise après sinistre (DRP) et enregistrement des données

Les données sont régulièrement enregistrées sur des supports sécurisés pour prévenir toute perte de données en cas d'incident. Un plan de continuité et de reprise permet de restaurer rapidement les services et les données en cas d'incident majeur.

Formation des employés

Les utilisateurs et administrateurs des systèmes reçoivent des formations régulières sur la cybersécurité afin d'éviter les erreurs humaines qui pourraient compromettre la sécurité des données.

En combinant ces mesures, nous atteignons un niveau très élevé de protection de ces données sensibles.

6. Pouvez-vous donner quelques exemples de la façon dont le SIPAO a amélioré les opérations de maintien de l'ordre au Togo ?

Depuis le début de la numérisation des données dans la base de données du SIPAO, toutes les opérations conjointes des Forces de défense et de sécurité (FDS) intègrent toujours le SIPAO, que ce soit lors de leur planification ou de leur mise en œuvre. Ce qui donne une plus-value considérable à ces opérations grâce à la base de données du SIPAO.

« Les exemples de réussite dans lesquels le SIPAO a contribué à élucider des affaires sont nombreux. Mais parmi eux, il y a (..) un braqueur redoutable qui sévissait dans la capitale. Il fut interpellé et déféré en 2009, puis en 2013, en 2016 et en 2018, toujours pour des faits de vol à main armée, braquage et association de malfaiteurs. Notons que c'est grâce au SIPAO qu'on a pu avoir tout l'historique de son parcours criminel sur plus de 10 ans. (...) Il fut déféré et condamné à une lourde peine de prison ferme. »

7. Depuis l'opérationnalisation du centre du SIPAO au Togo (le CIPT) que vous dirigez, avez-vous des exemples de réussite dans lesquels le système a contribué à élucider des affaires pénales ou à faciliter l'arrestation de criminels ou la restitution d'objets volés ou perdus ?

Les exemples de réussite dans lesquels le système SIPAO a contribué à élucider des affaires sont nombreux. Mais parmi eux, il y en a un que j'aime souvent citer au cours des séances de formation. Il s'agit d'un braqueur redoutable qui sévissait dans la capitale. Il fut interpellé et déféré en 2009, puis en 2013, en 2016 et en 2018, toujours pour des faits de vol à main armée, braquage et association de malfaiteurs. Notons que c'est grâce au SIPAO qu'on a pu avoir tout l'historique de son parcours criminel sur plus de 10 ans. Ressorti de prison en 2023, il était encore à la tête d'un réseau de malfaiteurs se livrant à des casses de boutiques dans Lomé. Tous les OPJ qui le connaissaient avaient quitté les unités d'enquête avant sa dernière sortie de prison en 2023. Il était donc quasiment inconnu des nouveaux enquêteurs. En 2023, après l'énième casse d'une boutique, un informateur a donné son alias aux enquêteurs.

Heureusement pour nous, et malheureusement pour lui, les premiers opérateurs de saisie à la création du DACORE sont allés chercher les archives dans les unités et les ont numérisées dans la base de données du SIPAO, notamment le procès-verbal datant de 2018 qui l'avait conduit en prison. À partir de son alias, les enquêteurs ont pu obtenir toutes les informations nécessaires sur lui grâce au SIPAO. Il a été formellement identifié et interpellé quelques jours après. Il fut déféré et condamné à une lourde peine de prison ferme.

8. Quel est l'incidence du SIPAO sur la prévention de la criminalité transfrontalière et sur les enquêtes dans la région de la CEDEAO ?

La base de données du SIPAO sera connectée dans tous les pays de la CEDEAO comme au Togo, ainsi qu'aux systèmes de gestion des frontières et flux migratoires des pays de la région. Cela contribuera sans nul doute à mieux sécuriser les frontières du Togo et de notre espace communautaire.

9. Alors que le projet SIPAO touche à sa fin, quels défis prévoyez-vous pour la transition de sa propriété d'INTERPOL au Togo, quel a été le degré de participation des services togolais chargés de l'application de la loi dans ce processus et quel rôle joueront-ils pour assurer un transfert sans heurt ?

À quelques mois de la fin du programme du SIPAO, les défis identifiés pour poursuivre notre avancée sont aussi importants que variés. Ils se résument essentiellement à la poursuite, avec le même degré d'intensité, des activités et missions du DACORE (formations, déploiement dans des sites éloignés à l'échelle du pays, etc.), ainsi que de l'acquisition et du renouvellement du matériel. Les réflexions visant à atténuer les effets de ce retrait des partenaires de mise en œuvre ont donné lieu à de nombreuses approches de solutions, et le choc sera certainement bien amorti.

10. Quelles sont les mesures mises en place pour assurer que le SIPAO restera fonctionnel et veiller à l'engagement des parties prenantes après la clôture du projet ?

Les principaux acteurs du programme du SIPAO sont l'UE, INTERPOL, la CEDEAO et les pays bénéficiaires, dont le Togo. Je vais me pencher particulièrement sur les mesures prises par mon pays pour pérenniser les acquis du SIPAO. Il est important de noter qu'au Togo, le CIPT (DACORE national), qui est l'émanation du programme du SIPAO, est un service administratif permanent intégré au cœur de l'architecture sécuritaire du pays. À ce titre, le Togo a pris toutes les dispositions nécessaires pour faire fonctionner le Centre de manière pérenne, notamment par l'affectation du personnel émargeant au budget général de l'État et non de contractuels, l'allocation d'un budget de fonctionnement avec la perspective de faire évoluer l'enveloppe de façon croissante d'année en année, ainsi que la participation du ministère de l'Économie numérique à la mise en œuvre par l'hébergement, à titre gracieux, des serveurs du SIPAO et du projet AFIS. Cela témoigne de l'engagement sans faille des plus hautes autorités sécuritaires du pays, comme cela a toujours été le cas depuis les premiers jours de la mise en œuvre du programme au Togo, à veiller à ce que les acquis du SIPAO restent solidement ancrés à long terme.

11. Comment voyez-vous l'évolution du SIPAO dans les cinq prochaines années, en particulier dans le contexte de l'application de la loi au Togo ?

En termes de vision, je puis vous assurer que le SIPAO a de beaux jours devant lui au Togo. Son ancrage institutionnel dans le dispositif sécuritaire actuel ainsi que les acquis importants permettent de dire sans risque de se tromper que l'importance et l'utilité du système vont continuer d'évoluer au Togo.

L'ANGLE AFIS

Le second semestre 2024 a vu le déploiement du Système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales (AFIS) au Bénin, en Gambie et au Togo, avec la possibilité d'intégrer à l'avenir la reconnaissance faciale.

Le second semestre de cette année 2024 a été principalement marqué par le déploiement effectif d'AFIS dans les trois pays pilotes, à savoir le Bénin, la Gambie et le Togo. Pour rappel, la société Thalès avait été sélectionnée à la suite d'un appel d'offres international pour fournir cette technologie sous la supervision des experts d'INTERPOL.

Des événements marquant le lancement de la mise en œuvre ont été organisés successivement dans les trois pays pilotes entre avril et mai de cette année, avec la présence notable des plus hautes autorités chargées de la sécurité ou de la justice, de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des informaticiens des pays concernés. Au Bénin, par exemple, la cérémonie de lancement a été présidée par le ministre de la Justice et de la Législation.

Pour information, le Système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales (SAED) est connu sous l'acronyme anglais AFIS (Automated Fingerprint Identification System). Il s'agit en fait d'une base de données criminelles constituée des empreintes digitales, des empreintes palmaires (paumes des mains) et des traces papillaires digitales recueillies sur les scènes de crime. Dans le cadre du projet AFIS, INTERPOL a demandé à ce que des photographies de face soient intégrées au système pour préparer une éventuelle future migration vers la reconnaissance faciale.

La technologie AFIS est un atout indéniable pour les services de police judiciaire, au grand bénéfice de la justice dans les pays qui en sont dotés. Le système permet notamment de gagner en rapidité dans le traitement des affaires liées à l'identification des personnes, l'élucidation des affaires non résolues et la réduction des erreurs judiciaires.

En vue de son déploiement, qui est rentré dans sa phase active dès le mois d'octobre 2024, les activités de fourniture du matériel, d'installation et de configuration, ainsi que de formation et de soutien opérationnel des équipes de police technique et scientifique sont d'ores et déjà planifiées.

Parallèlement, en ce qui concerne les activités juridiques liées au projet, les modèles de législation élaborés par l'équipe juridique, l'un portant sur la création d'AFIS, et l'autre sur la collecte, le traitement et l'utilisation des données biométriques dans le cadre des procédures pénales, ont fait l'objet de discussions lors de la séance du Comité d'experts de la CEDEAO tenue en marge des comités de pilotage du projet AFIS, qui se sont réunis à Abidjan fin mai 2024. Les échanges autour de ces projets de textes ont été particulièrement enrichissants et ont connu un réel succès.

Ces modèles, qui serviront de base aux pays participant au projet AFIS pour adopter ou mettre à jour leurs cadres juridiques dans ce domaine, accordent une place prépondérante aux droits des personnes concernées et à la protection des données à caractère personnel, conformément au droit international en matière de droits humains.

Sous la supervision du chef de programme SIPAO, l'équipe du projet AFIS d'INTERPOL continuera d'accompagner et d'assister les pays dans cette démarche, à leur demande et dans le respect de leurs procédures internes.

En conclusion, il convient de noter que plusieurs formations sur la protection des données à caractère personnel viendront s'ajouter à celles dispensées aux opérateurs d'AFIS et, plus généralement, à la police technique et scientifique des pays participant au projet.



4^{ème} réunion du Comité de pilotage et de coordination du projet AFIS

GROS PLAN SUR LE TCHAD : LE SYSTÈME D'INFORMATION POLICIÈRE DU TCHAD (SIPT) EN PLEINE EFFERVESCENCE

Malgré un retard au démarrage dû à la situation politique instable du pays, le projet SIPT a connu un regain d'activité et est entré dans une phase d'accélération depuis juillet 2023. Cette phase d'accélération a été confirmée par la signature, le 9 juillet 2024, d'un avenant prolongeant la période de mise en œuvre du projet sans coût supplémentaire, afin de repousser la date de fin du projet au 31 décembre 2025. Nous vous présentons les faits marquants de ces derniers mois.

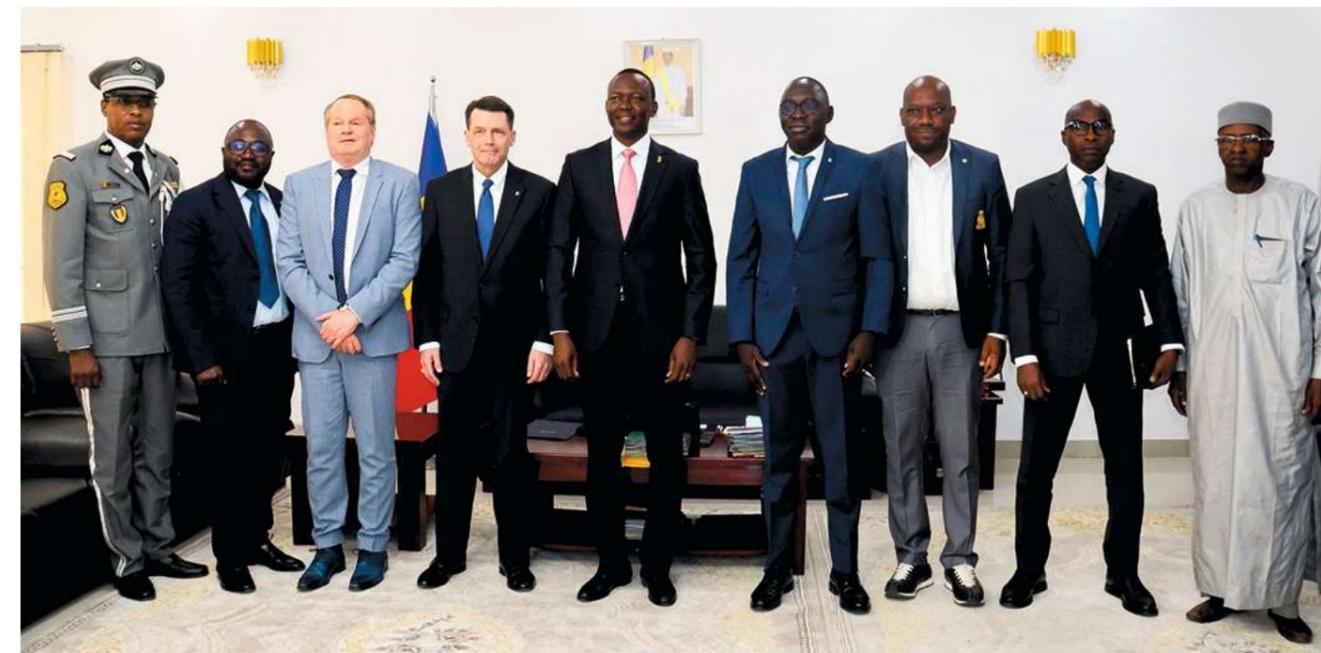
Un cadre juridique est presque finalisé pour assurer la pérennité du SIPT

Depuis la reprise des activités en 2023, l'équipe juridique du programme SIPAO a mené des activités sur le terrain et à distance en collaboration avec l'expert juridique, le point de contact national du SIPT et diverses autorités tchadiennes, dans le but de fournir au Tchad une assistance pour l'adoption d'un cadre juridique, le renforcement du respect des règles et principes essentiels en matière de protection des données à caractère personnel, et l'adaptation du SIPT à la législation nationale.

De nombreux textes importants, des décrets ministériels et des arrêtés ont été produits à la suite de ces activités. Ceux-ci traitent notamment des thèmes suivants : la création du SIPT et du Centre de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) qui l'hébergera, l'adoption des règles d'organisation et de fonctionnement du DACORE, la nomination du directeur du DACORE

et de son adjoint et la création du Comité national de pilotage et de coordination du SIPT. Ce cadre juridique a été complété par la signature du Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du projet et de l'Accord sur les privilèges et immunités lors d'une visite de haut niveau au Tchad du directeur exécutif des Partenariats et de la Planification d'INTERPOL, du 9 au 12 janvier 2024.

Enfin, le 29 janvier 2024, l'Agence nationale de Sécurité informatique et de Certification électronique (ANSICE) a certifié le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du SIPT comme étant conforme à la loi tchadienne de 2015. La dernière étape, déjà bien entamée, consiste à appuyer les autorités locales dans la préparation et la présentation d'une ligne budgétaire spécifique pour le fonctionnement du SIPT.



Signature du Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du projet et de l'Accord sur les privilèges et immunités



1^{ère} réunion du Comité de pilotage et de coordination du SIPT

La gouvernance de projet en action

La première réunion du Comité de pilotage et de coordination du SIPT s'est tenue par visioconférence le 23 avril 2024, sous l'égide de l'ambassadeur de l'Union européenne au Tchad et du directeur de l'Appui opérationnel et de l'Analyse, M. Cyril Gout. La délégation du Tchad était représentée par le point de contact national du SIPT, le directeur du DACORE, le directeur adjoint du DACORE, le directeur adjoint de la police technique et scientifique, ainsi que l'expert juridique.

Cette réunion a permis aux acteurs clés du projet de dresser le bilan de sa mise en œuvre, d'évaluer les progrès réalisés, d'identifier les nouveaux enjeux et de définir la ligne à suivre pour les six prochains mois. Au terme des délibérations, le Comité a adopté un certain nombre de recommandations et fixé les objectifs suivants à l'équipe du projet : l'extension de la période de mise en œuvre du projet sans coût supplémentaire, le démarrage de la rénovation des bâtiments du DACORE et de la police technique et scientifique, le lancement du déploiement de la technologie AFIS, la conduite de formations pour la police technique et scientifique, le déploiement d'extensions du système et l'installation d'équipements informatiques.



Rénovation des bâtiments du DACORE et de la police technique et scientifique

Démarrage de la rénovation des bâtiments du DACORE et de la police technique et scientifique

La rénovation des bâtiments du DACORE et de la police technique et scientifique est essentielle à la réussite du projet, car elle répond à la fois à des besoins de modernisation des installations et d'amélioration de la capacité et de la connectivité du DACORE grâce à l'installation d'une infrastructure informatique avancée, notamment des salles de serveurs et des systèmes de sécurité.

Le projet comprend plusieurs phases, depuis les levés topographiques initiaux et la conception, jusqu'à l'analyse des sols et le suivi de l'exécution, tandis que les améliorations informatiques nécessitent de nouveaux équipements et la conception d'une architecture de réseau privé virtuel (VPN).

Les travaux ont commencé en juillet 2024 et dureront six mois.

Déploiement de la technologie AFIS pour doter le SIPT d'une capacité d'identification biométrique



Visite du chantier de rénovation du bâtiment de la police technique et scientifique par la société chargée du déploiement de la technologie AFIS

Du 10 au 14 juillet 2023, une mission technique d'évaluation s'est déroulée à N'Djamena, dans le but de dresser un état des lieux exhaustif des capacités des structures de police technique et scientifique existantes de la police et de la gendarmerie, notamment en matière de prise d'empreintes digitales.

À la suite de cette mission, un plan d'action a été établi afin de renforcer ces structures et de leur permettre d'accueillir la technologie AFIS.

En juin 2024, en adéquation avec ce plan d'action et à l'issue d'un processus de sélection rigoureux, une société a été retenue pour la fourniture et le déploiement d'AFIS et de tous les services associés au Tchad. Les travaux ont démarré en juillet 2024 et devraient durer 11 mois.

Le renforcement des capacités au cœur de l'action

Les capacités des officiers de police et de gendarmerie pour ce qui est de l'utilisation du SIPT et en matière de protection des données personnelles ont été renforcées au moyen de formations entre 2019 et 2023. Ces formations ont été suivies par plus d'une centaine d'officiers et ont contribué à la création d'un bassin de formateurs nationaux.

Par ailleurs, du 16 au 20 octobre 2023, une délégation tchadienne a participé à une mission à Lomé, au Togo, pour bénéficier d'un partage d'expériences au Centre d'information policière du Togo (CIPT) et en tirer des enseignements applicables au SIPT.

Parallèlement, dans le cadre du programme de renforcement des capacités de la police technique et scientifique tchadienne, des consultants ont été recrutés pour dispenser des formations de remise à niveau et former des formateurs. Ces formations ont eu lieu en août 2024 et ont permis de former au total 41 techniciens, dont une équipe de formateurs nationaux de la police scientifique.



Formation de la police technique et scientifique tchadienne

CONCLUSION



M. Gotwe

Chef du programme du SIPAO

Chères lectrices, chers lecteurs,

Je suis très heureux de vous retrouver dans ce nouveau double numéro du bulletin d'information du programme du SIPAO.

Dix mois se sont écoulés depuis la parution de notre dernier numéro et le temps est passé si vite que la fin de l'année 2024 pointe déjà à l'horizon.

Ces derniers mois ont été intenses, comme en témoignent les nombreuses activités, tant stratégiques qu'opérationnelles, qui ont été menées par les équipes du programme dans son ensemble, y compris les équipes du projet AFIS et du projet SIPT au Tchad.

La phase FED 3 du programme SIPAO touche à sa fin, prévue en mai 2025. Les activités ont essentiellement porté sur le

renforcement de l'adoption du SIPAO par les pays et sur la mise en place de toutes les mesures qui vont assurer la pérennité de ce système après mai 2025. C'est dans cette optique que nous avons organisé un voyage d'étude en Belgique du 24 septembre au 3 octobre 2024, voyage auquel ont participé les 16 directeurs des DACORE. Ceux-ci sont repartis riches des connaissances et de l'expérience acquises par la police belge dans le domaine de la gestion de l'information policière, et ce, à tous les niveaux – local, régional, fédéral et international. Les échos que nous avons depuis leur retour en Afrique de l'Ouest montrent que des initiatives concrètes, inspirées de l'expérience belge, ont déjà été lancées dans certains pays afin d'améliorer le SIPAO. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Cette tribune me donne l'opportunité de remercier la zone de police Vesdre, dont son chef de corps, le commissaire divisionnaire Alain BARBIER, qui a été d'une aide cruciale dans l'organisation de cette visite d'étude, ainsi que la Direction de coordination et d'appui (DCA) de l'arrondissement judiciaire de Liège et la Direction de la coopération policière internationale (CGI) de la Police fédérale à Bruxelles.

J'adresse également mes plus sincères remerciements à Mme Nina Krotov et à Mme Stéphanie Aglietti pour l'organisation de la visite à l'Union européenne, visite au cours de laquelle chaque directeur a eu l'immense privilège de présenter l'état d'avancement du SIPAO dans son pays.

Enfin, je voudrais remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de cette mission, tant au sein d'INTERPOL que de FCM, ainsi que notre chauffeur et les interprètes, entre autres.

Le programme SIPAO, ce sont également les projets AFIS et SIPT au Tchad.

En ce qui concerne le projet AFIS, la phase de déploiement a débuté dans les pays pilotes, à savoir le Bénin, la Gambie et le Togo. C'est un jalon important du projet, qui résulte des efforts soutenus de l'équipe du projet, que je félicite vivement. Les AFIS seront opérationnels dans ces trois pays pilotes d'ici la fin de l'année.

Pour ce qui est du projet SIPT au Tchad, les travaux de rénovation du bâtiment devant abriter le CREDOP et du bâtiment de la police technique et scientifique sont en cours et vont s'achever avant la fin de l'année. Le déploiement de la technologie AFIS au Tchad a lui aussi commencé et sera achevé au second trimestre de 2025. Mes félicitations et mes encouragements vont donc également à l'équipe du projet au Tchad.

Je ne saurais finir ce mot de conclusion sans remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre soutien constant au programme SIPAO, lequel permet d'œuvrer à une Afrique de l'Ouest plus sûre et à un monde plus sûr.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.



CONTACT

WAPIS PROGRAMME

infoWAPIS-SIPAO@interpol.int

www.interpol.int

AVERTISSEMENT



Le contenu de la présente brochure ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. Les informations et les opinions y figurant n'engagent que leur(s) auteur(s).



INTERPOL